



# Commune de BALGAU

## Département du Haut-Rhin

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 avril 2022

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence, ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, MARTIN Guillaume, MININGER Patrice, SCHMIDT Régis, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- LAEMLIN Pascal donne procuration à MARTIN Guillaume

Absent non excusé : LOEWERT Jean-Marc

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 18h30.

Le Maire souhaite modifier l'ordre du jour :

- Point 6 : Groupement de commandes : fourniture de gaz et d'électricité ainsi que la levée topographique des réseaux sensibles
- Point 7 : Mise en LED de l'éclairage public

### Ordre du jour

0. PV de la séance du 08 mars 2022
1. Emplois saisonniers
2. Vote des taux d'imposition 2022
3. Approbation du Compte administratif et compte de gestion 2021
4. Affectation du résultat
5. Vote du Budget Primitif 2022
6. Groupement de commandes : fourniture de gaz et d'électricité / levée topographique des réseaux sensibles
7. Mise en LED de l'éclairage public
8. Divers

## 0. PV des séances du 08 mars 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2022.

### **DEL20220405/013 : Emplois saisonniers**

À l'instar des années précédentes, le Conseil décide d'avoir recours à l'emploi de jeunes saisonniers dans la limite de 10 personnes pour une durée de 2 semaines, sur la période du 20 juin au 26 août.

Les critères d'attribution seront ceux des années précédentes, à savoir :

- Peuvent postuler les jeunes nés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2004 et le 31 décembre 2005
- Priorité sera donnée aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune, en cas de place restante, priorité sera donnée aux plus âgés
- Les lettres de candidature seront à déposer en Mairie, par les demandeurs, durant les heures d'ouverture, pour le 20 mai dernier délai. Un petit entretien informel avec le Maire peut avoir lieu à ce moment-là.

### **DEL20220405/014 : Vote des taux d'imposition**

Considérant que le Conseil souhaite poursuivre ses efforts et ne pas procéder à l'augmentation de ses taux d'imposition pour l'année 2022, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- 20.90 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal + taux départemental)
- 41.93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

### **DEL20220405/015 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021**

#### **- Compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	<b>546 464.42 €</b>	<b>140 180.07 €</b>
RECETTES	<b>906 616.33 €</b>	<b>959 474.83 €</b>
RESULTATS	<b>360 151.91 €</b>	<b>819 294.76 €</b>

#### **- Approbation du Compte de gestion 2021**

Le compte de gestion établi par la Trésorerie étant conforme au compte administratif de la commune, le Conseil valide le compte de gestion 2021.

## DEL20220405/016 : Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT DE LA SF A SI EN 2019	RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	484 575.76 €		819 294.76 €	65 387.58 €	-65 387.58 €	753 907.18 €
				0.00 €		
FONCT	524 657.07 €	350 000.00 €	185 494.84	Recettes		360 151.91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Considérant les résultats excédentaires de l'exercice écoulé ;

Décide, à l'unanimité, de maintenir les excédents dans chaque section, et de ne pas affecter une partie de fonctionnement à l'investissement.

## DEL20220405/017 : Vote du budget primitif 2022

M. le Maire expose à l'assemblée le budget primitif 2022 qui se décompose comme suit :

	DEPENSES ET RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 039 762.55 €
INVESTISSEMENT	1 507 830.60 €

Le budget 2022 est, à nouveau, un budget exceptionnel de par ces montants importants qui ne sont pas usuels.

En effet, la crise sanitaire a contrarié bon nombre de projets placés en attente. De plus, la vente d'un terrain pour la construction d'un lotissement au Nord de la commune, est venue consolider le budget nous permettant d'élargir nos projets d'investissement pour 2022, à savoir :

- Commencement des travaux de la mairie et de la salle des fêtes.
- Déplacement du monument aux morts et aménagement de la place de la mairie.
- Remplacement des luminaires d'éclairage public par de la technologie LED sur les axes principaux et en partie résidentielle.
- Achat de matériels de tonte et balayage sur engin avec cabine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2022.

## **DEL20220405/018 : Groupement de commandes**

### **- Marché public pour la fourniture de gaz et d'électricité**

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2018 un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité. Lesdits marchés arrivent à échéance respectivement le 31 décembre 2022.

A l'instar de ce qui a été pratiqué en 2018, un groupement de commande paraît intéressant pour ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de se joindre au groupement de commande pour la fourniture du gaz et de l'électricité afin de bénéficier de tarifs plus avantageux.

### **- Marché public de levées topographiques des réseaux sensibles**

Dans le cadre du décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatifs aux travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques (DT-DICT), la réglementation nécessite de disposer de plans d'une précision de classe A pour tous les réseaux sensibles dans les unités urbaines depuis 2020 et dans les zones rurales à partir de 2026.

Balgau, de par sa proximité avec Fessenheim, est considéré comme une unité urbaine pour ces relevés, et donc en écart.

Il est proposé de constituer un groupement de commande pour réaliser les levées topographiques des réseaux sensibles. Ce groupement aura pour objectif de rechercher une certaine efficacité technique et économique et de faire bénéficier de prix et prestations attractifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour ces travaux.

## **DEL20220405/019 : Mise en LED de l'éclairage public**

Considérant l'étude menée conjointement avec Vialis pour le passage en LED sur différents mâts d'éclairage public

Considérant la délibération du 02 septembre 2020 validant le projet du passage en LED pour un montant d'environ 30 000 € TTC

Considérant la vétusté des matériels équipant certains quartiers

Le Conseil décide d'engager des travaux :

- Tranche ferme : au niveau du carrefour central, rues du 7 février, Gare, Leclerc, Schlittweg et route de Bâle depuis le carrefour en direction du Nord (Heiteren)
- Tranche optionnelle : le restant de la route de Bâle.
- Pour un montant total de 45 713 €, tranche optionnelle comprise
- De solliciter différentes subventions

## **DIVERS**

### **- Remplacement du four au sein du périscolaire**

Considérant la vétusté du four utilisé par le périscolaire datant de l'ouverture de ce dernier en 2008, il est proposé au Conseil d'investir dans l'achat d'un nouveau matériel permettant de réchauffer mais également de cuire les aliments.

Un premier devis a été établi pour un montant de 6 435.60 €.

M. le Maire précise qu'une demande de subvention à l'investissement a été déposée auprès de la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- Le remplacement du four au sein du périscolaire
- De solliciter toute subvention possible
- De solliciter une participation des communes de Nambenheim et Geiswasser, partenaires de notre périscolaire.

### **- Informations**

- Les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique concernant EcoRhéna sont disponibles en Mairie pour les élus intéressés à les consulter. Ces dernières sont également visibles sur le site internet de l'intercommunalité.
- Le 07 mai prochain se tiendra la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire du corps des sapeurs-pompiers de Balgau. A cette occasion aura lieu la passation de commandement entre l'Adjudant-chef Patrice Mininger et l'Adjudant-chef Sébastien EGLER.
- A l'occasion de la réunion de la commission consultative communale des pompiers, un recensement des besoins en matériels a été établi. Ce matériel sera imputé sur le budget alloué aux pompiers.
- Le 14 avril, le Maire a rendez-vous avec la société SOVIA pour l'organisation du chantier du lotissement au Nord de la commune. Le même jour aura également lieu une réunion de coordination pour le démarrage des travaux de la mairie et de la salle des fêtes. Les membres de la commission bâtiments-voiries disponibles et souhaitant y assister sont les bienvenus.
- Rappel de la tenue du bureau de vote à l'école maternelle.

### **Tour de table :**

- Etienne DUSS relève que différentes demandes de chiffrages ont été établies pour la préparation du budget. Il indique qu'il y aura lieu de s'y prendre plus en amont pour les années à venir.

Il précise également qu'un point d'étape sera régulièrement alimenté via le Journal de Balgau pour les travaux de restructuration de la Mairie et de la salle des fêtes, ainsi que pour le lotissement au Nord de la commune.

- Chantal BIXEL précise que le repas des aînés du 3 avril s'est bien déroulé, 125 repas ont été distribués, confectionnés par le restaurant Au Bon Frère de Fessenheim. Réflexion sera

menée pour 2023 selon l'avancée des travaux pour pouvoir à nouveau effectuer cette fête dans la salle, la date sera donc peut être reportée.

Un recensement des arrêts de bus et des transporteurs a été effectué en vue des travaux de restructuration. En effet, l'arrêt devant la mairie devra être déplacé le temps des travaux. La commune devra prendre un arrêté et la Région se chargera d'informer les parents d'élèves et les établissements scolaires concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h45.